



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 7 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL N° 12

PRÉSIDENTE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	32 présents et 8 excusés
MAJORITÉ ABSOLUE	17
CONSEILLERS EXCUSÉS	MM. Gianluca Allaria, William Bally, Christophe Chevalier, Vincenzo Ganci, Alexandre Mestral, Dirk Reinish et André Strebel. Mme Jessica Simhon, retenue par une obligation professionnelle, est arrivée au-delà du quart d'heure et participe en qualité d'auditrice.
CONSEILLERS ABSENTS	-
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann et Charlotte Connell MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly M. Léia Eljamal Fehr, malade, est excusée.

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance de 2023 et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel qui constate la présence de 32 Conseillères et Conseillers.

La majorité est fixée à 17, le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

Le **Président** donne lecture de l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 28/2023
Optimisation du patrimoine communal – Aliénation des droits distincts et permanents (DDP) N° 194, 195 et 439 pour un montant de CHF 2'110'400.-
Rapports de la commission ad hoc et de minorité
8. Préavis municipal n° 29/2023
Participation communale au Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024 à 2034
Demande de crédit de CHF 114'300.-
Rapports de la commission ad hoc et des finances
9. Préavis municipal n° 30/2023
Budget 2024
Rapport de la commission des finances
10. Préavis municipal n° 31/2023
Projet d'améliorations structurelles – Partie 2 – Réfection de la toiture du chalet du Reculet Dessous
Demande de crédit d'investissement de CHF 230'000.-
Nomination de la commission
11. Propositions individuelles et divers
12. Attributions de jetons de présence
13. Extrait des décisions

Au vote, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal est passé en revue page par page et ne suscite aucune remarque.

Le Président en remercie la Secrétaire pour la rédaction et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président revient sur la visite de Mme le Préfet Chantal Turin du 15 novembre dernier, au cours de laquelle s'est effectué le contrôle annuel des documents relatifs au Conseil communal et du bureau de vote. Elle a constaté que tout était en ordre, on peut remercier Mme Nathalie Haab pour tout le travail effectué.

Il poursuit en indiquant les dates des séances 2024, qui figurent au dos de l'invitation du repas de ce soir. Il s'agit du mercredi 13 mars, du jeudi 20 juin, du mercredi 28 août, du mercredi 9 octobre et du jeudi 12 décembre 2024.

Quant aux votations de l'année prochaine, elles se tiendront les 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024.

Le Président fait ensuite part de la démission de **M. William Bally** reçue le 4 décembre 2023. Ses soucis de santé l'obligent à se retirer après quasiment 50 ans de présence au sein du Conseil communal.

Les remerciements du Conseil vont à William pour son engagement auprès de la Commune ; nous lui souhaitons une bonne retraite politique et surtout, nos meilleurs vœux de rétablissement. Il est applaudi par l'assemblée.

Le prochain vient-ensuite est M. Charles Geninasca qui sera contacté d'ici la prochaine séance pour savoir s'il souhaite rejoindre le Conseil. S'il refuse, le suppléant suivant est M. Edouard du Chastel.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Denis Krebs, Municipal, fait le point de situation sur le PDDE régional en informant que les phases avant-projet et projet sont terminées. Les sujets principaux concernent le nouveau réservoir du Pontet, la transformation du réservoir de la Florettaz en station de pompage et les tracés et le dimensionnement des conduites. Le planning du projet prévoit plusieurs procédures en 2024 que sont les demandes d'autorisation, la mise à l'enquête publique, le traitement des oppositions ainsi que les appels d'offres et les propositions d'adjudication. Suivront la préparation des préavis pour l'obtention des crédits et enfin, les phases d'exécution et de réalisation. Si tout se passe bien et selon les délais espérés, la mise en service pourrait intervenir en début 2025.

Les réalisations concernant directement Gingins sont la construction d'un nouveau réservoir au Pontet, d'une capacité de 3000 m³ et la création de liaisons entre la station de pompage de la Florettaz et le Pontet.

M. Krebs présente ensuite une diapositive représentant une partie du réaménagement du complexe sportif dans sa partie sud. Il explique que l'espace à disposition permet la réalisation du terrain multisport et de la zone jeux & pique-nique et peut également abriter un petit terrain synthétique qui pourra accueillir des matchs pour les juniors D/E/F/G ainsi que des entraînements. Ce terrain sera financé par le FC Gingins.

Pour conclure, M. Krebs informe que le projet de mise en zone 30 d'une partie des routes de Trélex, de Chésereux et de Chiblins a été transmis à la DGMR. Une commission est venue constater sur place et rendra son rapport vraisemblablement au premier trimestre 2024. Des aménagements sont à prévoir, notamment sur la place devant la Croix-Blanche qui bénéficie de trop d'espace et de visibilité pour justifier une réduction de la vitesse. Ces aménagements auront inévitablement des coûts qui ne peuvent encore être chiffrés. Le dossier suit son cours et le Conseil sera informé en temps voulu.

M. Fabien Joly, Municipal, informe que suite au refus du Conseil d'adhérer au Groupement forestier La Dôle, la Municipalité a demandé une offre au groupement pour la gestion de nos forêts. L'offre, intéressante, a été approuvée par la Municipalité.

M. Valéry Babey, Conseiller, demande ce qui est intéressant dans l'offre du groupement forestier pour que la Municipalité s'engage.

M. Fabien Joly, Municipal, répond que la Municipalité a mis un montant au budget 2024 pour la gestion des forêts et attend maintenant le budget qui sera établi avec le garde forestier.

M. Valéry Babey, Conseiller, estime que cette réponse ne répond pas à sa question. Il souhaite savoir comment la Municipalité a considéré que cette offre était intéressante s'il n'y a eu qu'une offre demandée.

M. Fabien Joly, Municipal, explique que le garde forestier, travaillant dès 2024 pour le Groupement, connaît parfaitement nos forêts et qu'il est le mieux placé pour en chiffrer les coûts d'exploitation.

Le Syndic, ajoute que la Municipalité a, pour l'instant, signé une convention avec le Groupement pour une durée d'une année. Les tarifs proposés dans cette convention sont de bons tarifs toutefois il rappelle

que le but de la Municipalité est de limiter les pertes sur les forêts. Le montant indiqué dans le budget communal est une estimation et non pas un chèque en blanc pour le garde forestier ou le groupement. Des discussions sont prévues en début d'année prochaine afin de discuter du budget « forêts » qui sera remis par le garde forestier afin de déterminer quelles sont les charges obligatoires et quelles sont les interventions qui peuvent être reportées, évitées ou carrément supprimées.

M. Johnny Bühler, Conseiller, est surpris d'apprendre que la Municipalité a signé un contrat sans en connaître les coûts.

Le Syndic répond que la convention détermine les droits et obligations des deux parties ainsi que les tarifs horaires. En planifiant le budget « forêts » selon le budget communal, la Municipalité aura alors une vision plus précise mais pour cela, elle doit attendre de connaître les chiffres fournis par le garde forestier. Des informations complémentaires seront données lors de la prochaine séance.

M. Johnny Bühler, Conseiller, revient sur l'intervention de M. Krebs et demande si la Municipalité est informée de l'interdiction future des micro plastiques utilisés, entre autres, dans la fabrication des terrains synthétiques. Cette interdiction, européenne, exige que d'ici huit ans, les terrains synthétiques conçus avec des micro plastiques soit démontés.

M. Denis Krebs, Municipal, répond que la société approchée pour la réalisation du terrain synthétique est une entreprise spécialisée dans la construction de terrains homologués, composés de matériaux répondant aux normes, des lièges entre autres, et qui travaille au-delà des frontières suisses. Il n'y a donc aucune raison de ne pas faire confiance au professionnalisme de cette société.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, délégué, informe que la séance prévue le 5 décembre a été annulée.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Lavanchy, délégué, n'a rien à signaler mais se réjouit de la prochaine séance pour connaître la suite de la saga de l'UAPE de Chésereux.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, indique que la prochaine séance se tiendra le 27 mars prochain. Il informe que la solde des astreints a été ajustée sur la solde des soldats. Il rappelle également l'importance d'avoir une antenne capable de capter les messages radio diffusés en cas d'alarme.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, délégué, présente l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil intercommunal prévue le 13 décembre prochain. Outre le budget 2024, le Conseil se prononcera sur le soutien à Visions du Réel pour la période 2024 à 2027, à hauteur de CHF 50'000 par année, sur la promotion de la mobilité, sur le complexe multisports de Colovray et prendra connaissance de la réponse à l'interpellation de M. Farine sur la 3^{ème} voie de l'autoroute A1. Ce même sujet fera l'objet d'une interpellation de Mme Vez Raymond sur la place tenue par la politique régionale sur ce projet national.

En mars prochain, Région de Nyon traitera trois préavis concernant le financement des études préparatoires du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5), le crédit d'étude pour le réaménagement de la jonction autoroutière à Gland et la stratégie de développement régional 2025-2029.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 28/2023

OPTIMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

ALIÉNATION DES DROITS DISTINCTS ET PERMANENTS (DDP) N° 194,195 ET 439

POUR UN MONTANT DE CHF 2'110'400

Rapport de la commission et rapport de minorité

Le Président donne la parole à **M. Valéry Babey** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc puis à **Mme Leah Halpren** pour la lecture des conclusions du rapport de minorité.

Il passe ensuite la parole à la Municipalité, qui s'exprime par la voix du Syndic. Cette communication est annexée à ce procès-verbal.

La discussion est ouverte :

M. Pierre Schaller, Conseiller, soutient le rapport de minorité. Il estime que le prix de 800.- m² ne tient pas la route considérant que les nuisances évoquées sont limitées car il n'y a plus beaucoup de séances de tir organisées au stand. Ensuite, il estime que la Commune ne doit pas sacrifier son patrimoine de cette manière. Le principe des droits de superficie est un bon principe qui permet à des personnes aux moyens limités et qui ne pourraient jamais acheter un terrain en propre propriété, d'acquérir un objet immobilier. Il pense également qu'une des parcelles, qu'il ne nomme pas, devrait être retirée du préavis. Il conclut en considérant que si la Commune veut vendre des droits distincts et permanents, elle devrait vendre des DDP artisanaux et non ceux destinés au logement.

M. André Blecha, Conseiller, félicite la Municipalité d'aborder ce problème de DDP. Il a apprécié les deux rapports, utiles pour la réflexion. Il relève néanmoins que la Commune a un problème avec les DDP qui semble être un problème de riches mais qui reste un problème.

Les terrains en DDP ont pris cinquante fois leur valeur initiale, ils se sont bonifiés et avec les tendances délirantes du marché immobilier, on arrive à la situation que les maisons vendues sur ces terrains sont vendues au même prix ou presque que les maisons vendues sur du terrain propre. Or, quand ces objets sont vendus par des particuliers, le terrain, ou du moins la valeur du terrain, passe sous le nez de la Commune et profite unilatéralement au vendeur. Considérant que la valeur des terrains en DDP représente entre 50 et 60 millions, il est injuste que la Commune n'en tire aucun profit tandis que le superficiaire qui met sa maison en vente se frotte les mains et encaisse un juteux bénéfice. En résumé, la Commune est riche de terrains mais ne profite d'aucun rendement et la décision de vendre des DDP au cas par cas n'assainira pas la situation.

Selon M. Blecha, la problématique des DDP est un sujet complexe qui mériterait une profonde réflexion et propose que la commission qui a travaillé sur ce préavis poursuive son travail afin de réfléchir à assainir la situation globalement. Elle pourrait se pencher sur les redevances annuelles, sur les conditions en cas de vente, sur les droits de préemption, etc... Concernant le préavis traité ce soir, il voit mal comment le Conseil communal pourrait refuser de vendre ces parcelles. Il faut en effet considérer que c'est la Municipalité qui a proposé aux superficiaires de la contacter s'ils étaient intéressés à acheter leur DDP. Il faut cependant que ces fonds ainsi obtenus soient bien gérés et profitent à l'entier de la communauté, ce pour quoi s'est engagée la Municipalité.

M. Jonas Addor, Conseiller, constate que plusieurs personnes considèrent que ces DDP ne rapportent pas grand-chose, or, il faut plutôt se rendre compte qu'il s'agit d'une plus-value latente : chaque année, ils valent plus cher. Ainsi, la Commune gagne de l'argent sur ces terrains, bien qu'il n'y ait pas de rendement.

Il estime ensuite que la commission des finances devrait effectuer un suivi pour s'assurer que le fruit de cette vente soit bien affecté au patrimoine et capitalisé sur un compte séparé n'entrant pas dans le ménage courant communal.

Le Syndic répond que le compte BCV est bien le compte dédié, lequel accueille déjà le produit de la vente de la parcelle 774. Ce compte ne bouge pas. Cependant, c'est à la Municipalité de gérer les liquidités communales et c'est ce qu'elle fait. Cette gestion doit être effectuée avec du bon sens : s'il est nécessaire d'emprunter deux millions, qui vont coûter CHF 40'000 d'intérêts annuels, alors qu'un compte communal dispose d'un montant équivalent qui de surcroît ne rapporte pas grand-chose, la réflexion est

rapide et sans ambiguïté. Il rappelle que cas échéant, il s'agirait d'un transfert de liquidités et non d'un changement d'affectation dudit montant. Mais la Municipalité veut bien en discuter avec la commission des finances. Ceci dit, si le Conseil pense préférable de payer des intérêts plutôt que d'utiliser ces liquidités, libre à lui.

M. Jonas Addor, Conseiller, a bien compris et demande la confirmation que l'argent ira bien sur le compte où est déjà comptabilisé le produit de la vente de la parcelle N° 774. **Le Syndic** le reconferme.

Mme Leah Halpren, Conseillère, confie qu'elle n'est pas contre des investissements futurs mais que c'est une décision très difficile à prendre. Elle considère que la décision de vendre ne devrait pas être décidée car des engagements pris antérieurement impliquent que la Commune doit aujourd'hui financer ces investissements. Selon elle, c'est un exercice impossible à réaliser et seule une augmentation du taux d'imposition reste la solution pour équilibrer la situation financière communale.

Cette réflexion l'a amenée à parler de « sacrifice » dans son rapport de minorité. Elle craint qu'utiliser cette somme durant une année ou deux afin de réduire la dette ne soit pas une solution. Elle estime que des mesures doivent être prises afin d'assurer le ménage courant avant de penser investir, car aujourd'hui c'est trop tôt par rapport à la situation financière communale actuelle.

Le Syndic répond que tout le monde connaît la destination de cet argent... c'est pour la salle communale. Qu'elle soit rénovée ou reconstruite, c'est l'objectif à atteindre et la Municipalité s'est engagée à trouver les fonds pour ce projet. Cette salle nécessite d'énormes investissements et ce n'est un secret pour personne. Quoi qu'on en fasse, il faut de l'argent, beaucoup, et plutôt que d'endetter la Commune, la Municipalité essaie de trouver des revenus car l'argent ne tombe pas du ciel. Aujourd'hui, il y a une réelle possibilité de faire bénéficier la Commune d'un revenu conséquent. Il faut saisir cette chance.

La vente ne se concrétisera pas immédiatement ou pourrait ne pas se concrétiser mais le but reste le même : créer quelque chose et investir pour la communauté villageoise.

On ne peut effectivement pas nier le problème de la péréquation et des montants qui devront – peut-être – encore être payés. Mais il est indispensable d'aller de l'avant et d'investir dans notre Commune. Attendre une situation saine pourrait prendre 5 à 10 ans ! On a déjà suffisamment attendu, il faut maintenant avancer et la Municipalité est prête à s'investir corps et âme pour réaliser un projet qui répondra aux attentes citoyennes tout en limitant l'endettement futur.

M. Ernest Fehr, Conseiller, n'est pas d'accord avec les propos du rapport de minorité mais il sait que Mme Halpren rêve d'augmenter les impôts... *(ndlr. Cette remarque est dite sur le ton de la boutade et les rires de l'assemblée lui font écho).*

M. Fehr poursuit en rappelant que notre Commune possède une soixantaine de terrains en DDP depuis environ le début des années soixante. Ces terrains sont comptabilisés dans les comptes communaux à une valeur proche de zéro, alors qu'ils valent ensemble plusieurs dizaines de millions de francs. Sans remettre en question le principe de l'existence des DDP à Gingins, il se demande s'il n'est pas temps de réaliser quelques ventes au prix du marché de ces terrains aux superficiaires qui le souhaitent ; et du même coup, pouvoir financer en partie les investissements prévus durant cette législature, sans passer systématiquement par la case emprunt.

Le produit de la vente de ces trois DDP sera attribué à un compte spécifique dans les comptes de la Commune, destiné au financement de nos futurs investissements, et ainsi ne pas laisser de dette importante à nos générations futures. Bien sûr, ces montants pourront provisoirement servir au remboursement des dettes jusqu'au lancement des différents projets, ce qui permettra temporairement d'éviter les intérêts débiteurs de ces dettes qui sont une charge financière pour Gingins. Le moment voulu, il sera à nouveau possible de recourir à l'emprunt si nécessaire. Il s'agit simplement d'une gestion saine des liquidités de la Commune.

Mme Leah Halpren, Conseillère, indique qu'elle paie aussi des impôts et qu'elle ne rêve pas de les augmenter mais rappelle que la péréquation est basée sur le point d'impôt. Elle est cependant d'accord avec l'intervention du Syndic tout en constatant que la Commune va continuer d'investir alors que sa situation financière est préoccupante.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, souligne que le projet de la salle communale est déjà engagé par le biais du concours d'architecture accepté par le Conseil. Cependant, la Municipalité pourrait être un peu plus créative et mettre en gage les terrains en DDP afin de garantir la dette.

M. Michel Zryd, Conseiller, remercie M. Revaz pour cette proposition mais ne pense pas qu'il soit possible de mettre en gage des terrains en DDP.

Ceci dit, il remarque que les discussions ne traitent pas du préavis, mais de la situation financière de la Commune qui n'en est pas le sujet. Le préavis mentionne, par contre, que ces trois parcelles en DDP rapportent CHF 10'000 par année et propose de les vendre pour deux millions. En résumé, en acceptant le préavis présenté ce soir, la Commune encaissera un montant qu'il faudra 200 ans à obtenir si le préavis est refusé. M. Zryd pense que le calcul est vite fait et que c'est assez simple à comprendre.

Il relève ensuite que certains ont de la chance de bénéficier d'un DDP mais lorsque l'on découvre à quels prix ils vendent leurs biens, on ne peut que constater que quelques-uns de ces primo acquéreurs modestes au départ peuvent s'enrichir à une vitesse folle. Enfin, M. Zryd demande à l'auteure du rapport minoritaire si elle peut présenter une alternative, voire une solution telle qu'elle l'imagine.

M. Pierre Schaller, Conseiller, est content de constater qu'il y a enfin un éclaircissement sur la destination de ces fonds : la salle communale. Mais ce n'est pas ainsi que la Municipalité doit procéder : elle ne peut pas constituer un bas de laine pour les investissements communaux en se séparant de ses droits de superficie.

M. Michel Zryd, Conseiller, expose un exemple pour illustrer l'avantage de la Commune à procéder de cette façon. Rappelons que les superficiaires sont au bénéfice d'un contrat de DDP qui ne peut être modifié unilatéralement. Ils ont donc tout à fait le droit de le transmettre à un potentiel acquéreur et dans ce cas, la Commune bénéficie d'un droit de préemption, mais elle devra non seulement s'aligner sur le prix de vente mais également racheter le bâtiment. Et là, on ne parlera plus de CHF 800.-/m².

Si l'on refuse le préavis, les superficiaires peuvent toujours vendre leurs biens mais la Commune ne touchera pas CHF 800.-/m². Et à la fin du contrat, elle n'aura que le choix de racheter les bâtiments ou de prolonger le contrat.

M. Jean-Claude Schaller, Conseiller, tient à mettre les choses au point sur le contrat de droit de superficie qu'il a pu renouveler. Dans le contrat de base, il est précisé qu'à l'échéance, le contrat est cassé et si la commune le souhaite, elle peut faire valoir son droit de préemption sinon, le contrat est prolongé. Il y a des parcelles magnifiques dans ces DDP, avec des vues incroyables, mais certaines sont en zone de protection des eaux S2, d'autres sont bordées par des forêts, il y en a des petites et des grandes, etc. La commune de St-Cergue a mis en vente les DDP mais cela s'est avéré compliqué. En résumé, il appuie le rapport de minorité.

M. José Lereuil, Conseiller, demande alors si la Municipalité ne peut pas faire en sorte que les superficiaires ne puissent spéculer sur la vente de leur bien en profitant du terrain.

Le Syndic répond qu'il n'est pas possible de modifier les contrats existants. Cependant, la Municipalité prévoit d'inscrire un droit de préemption qualifié dans les prolongations ou les nouveaux contrats de droit de superficie. Cela signifie que le superficiaire peut toujours vendre son bien mais que la Commune bénéficie d'un droit de préemption dont le montant est spécifié dans le contrat, et ce, quel que soit le prix de vente.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, constate que les DDP sont un marché unique ; les banques calculent la valeur des biens via une base de données qui estime le prix du terrain. Ces prix sont beaucoup plus bas que la réalité.

Le Président intervient car les discussions s'éloignent du sujet du préavis ; la parole n'est plus demandée.

M. Michel Zryd, Conseiller, demande néanmoins si les superficiaires membres de ce Conseil ont le droit de voter sur ce préavis.

Le Président confirme qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt et que les titulaires d'un contrat de DDP bénéficient du droit de vote sur ce préavis.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Résultat :

Le préavis est accepté par 21 OUI et 11 NON.

Le Conseil communal :

- a) Autorise la Municipalité à vendre les DDP N° 194 et 195 pour un montant CHF 1'467'200.- (un million quatre cent soixante-sept mille deux cents) ;
- b) Autorise la Municipalité à maintenir le contrat de droit de superficie N° 194 et 195 en cas de non-conclusion de la vente ;
- c) Autorise la Municipalité à vendre le DDP N° 439 pour un montant de CHF 643'200 (six cent quarante-trois mille deux cents)
- d) Autorise la Municipalité à maintenir le contrat de droit de superficie N°439 en cas de non-conclusion de la vente ;
- e) Attribue le produit de la vente au compte 353.424.2 « Gains comptables sur immeubles » qui figure au Bilan sous rubrique 9102.001 BCV.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL n° 29/2023

PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS RÉGIONAL POUR UNE MOBILITÉ COLLECTIVE ET INNOVANTE POUR LA PÉRIODE 2024 À 2034

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 114'300

Rapports de la commission ad hoc et des finances

Le Président donne la parole à **M. Christian Lavanchy** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, puis à **M. Jonas Addor** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président ouvre la discussion :

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite une réponse à une question posée dans le préavis qui demandait ce qui se passerait si une des communes refusait le préavis.

En l'absence de la déléguée municipale, **le Président**, délégué du Conseil auprès de Région de Nyon, répond que cela dépendra du résultat du vote des communes de toutes les régions concernées, même si elles ne sont pas membres de Région de Nyon. La mise en route du fonds dépendra ainsi du nombre de communes favorables et du montant récolté. Un bilan sera établi une fois que toutes les communes auront passé le préavis.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si les résultats des votes des autres communes sont connus.

Le Syndic répond négativement mais informe que Chésorex a également soumis le préavis au vote ce soir et qu'il a été accepté.

Mme Fabienne Ruch, Conseillère, explique que durant ses travaux d'étude dudit préavis, elle a été informée que dans peu de temps, et ce tous les jours, près de 600 élèves et 100 enseignants se rendront à la nouvelle école Moser. Ce fonds n'est donc pas uniquement destiné aux transports publics mais il bénéficiera également aux automobilistes. Elle est donc convaincue de son utilité.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, comprend que Région de Nyon s'adressera régulièrement aux communes pour obtenir des fonds destinés à la réalisation d'études, qui devraient ensuite déboucher sur des mesures concrètes. Il souhaite savoir comment seront financées ces mesures

Le Président ne peut pas répondre, ni personne d'ailleurs. Mais il devrait y avoir des demandes de crédit déposées sous forme de préavis pour la concrétisation des mesures retenues suite aux études financées par le fonds.

M. Pierre Schaller, Conseiller, remarque que ce ne sont pas moins de neuf millions consacrés à des études. Il estime que ces millions devraient être utilisés pour des projets concrets.

M. Christian Lavanchy, Conseiller, pense que ces études sont au contraire essentielles. C'est un peu comme lors de la construction d'une maison : on fait plusieurs études sans vraiment savoir combien cela va coûter au final. Selon lui, ces études sont donc nécessaires pour développer un réseau de transports publics digne de ce nom et développer un mode de transport multimodal pour l'avenir.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, demande si la Commune de Gingins pourra donner son avis sur les études et réalisations à venir en cas d'acceptation du préavis.

Le Syndic répond que la Commune a des représentants à Région de Nyon et auprès de TPRN. Elle a ainsi un droit de vote et un droit d'initiative.

Le Président confirme ces dires en indiquant que les Communes seront consultées et pourront se prononcer.

M. Pierre Schaller, Conseiller, salue ces deux dernières interventions et demande au Conseil d'accepter le préavis.

La discussion est close. Le Président soumet le préavis au vote.

Résultat :

Le Préavis est accepté par 28 OUI et 2 non et 1 abstention.

Le Conseil communal autorise la Municipalité à engager le montant de CHF 114'300 sur 10 ans, équivalent à CHF 9.-/habitant/an pendant dix ans entre 2024 et 2034, au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Ce montant sera porté au compte « Programme régional TP », amortissable en 10 ans. Le Conseil prend acte de la clause de sortie prévue dans les conclusions du préavis.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 30/2023

BUDGET 2024

Rapport de la commission des finances

La parole est donnée à **M. Jonas Addor** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

La Municipalité répondra volontiers aux éventuelles questions ou demandes de précisions.

Le Président propose de passer en revue le budget par ordre administratif et demande que les intervenants indiquent le numéro de page situé en haut à droite ainsi que le numéro du compte concerné par la question.

Administration générale

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande pour quelle raison la rubrique 120.310.2 a été autant diminuée.

M. Anthony Hinder, Municipal, explique que les frais du Ginginfo seront dorénavant comptabilisés sous rubrique 120.310.1 « Imprimés et fourniture de bureau » car il s'agit de frais d'impression. Ladite rubrique a été augmentée en conséquence. Quant à la rubrique 120.310.2, elle ne comprendra plus que les frais d'abonnements aux différentes publications que nous recevons ; elle passe ainsi de CHF 8'000 à CHF 1'000.

M. Pierre Schaller, Conseiller, constate qu'il n'y a plus de participation communale aux cartes CFF à la rubrique 180.352.0 et en demande la raison.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le système de « cartes commune dégriffées » sera mis en place et les cartes seront vendues par les communes qui en ont fait la demande, ce qui est le cas de Gingins. Dès lors, les habitants viendront au guichet et paieront leur carte directement ; il n'y aura ainsi plus de cartes invendues et donc, plus de charges participatives tel que l'ancien système l'impliquait.

Finances

M. Pierre Schaller, Conseiller, se dit surpris du montant élevé de l'impôt sur les successions et se demande qui est la victime... (Ndlr : rires dans la salle)

Le Syndic répond qu'il s'agit d'une estimation basée sur la projection cantonale.

Domaines et bâtiments

M. Pierre Schaller, Conseiller, ne comprend pas le montant budgétisé pour les forêts alors que dans ses communications, la Municipalité a expliqué qu'elle avait signé un contrat avec le groupement mais n'avait pas encore déterminé le budget.

Le Syndic confirme que les travaux devant être exécutés l'année prochaine n'ont pas encore été déterminés. Cependant, la Municipalité se doit d'inscrire un montant au budget communal ; elle a donc repris le montant de l'année dernière, quand bien même elle mettra tout en œuvre pour ne pas l'atteindre. L'année 2024 sera une année de transition, il reste beaucoup d'inconnues et d'interrogations mais le budget communal doit être établi.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, est stupéfait de constater l'augmentation des frais d'électricité à la rubrique 354.312.3. Les coûts augmentent, certes, mais dans une telle proportion, cela paraît impossible, voire inconcevable.

Mme Charlotte Connell, Municipale, répond que les factures d'électricité étaient auparavant gérées par la régie et non par la Commune. Un décompte était effectué en fin d'année. Puisque la gérance a été reprise par la Commune, ces factures lui sont adressées puis refacturées aux locataires.

M. Michel Zryd, Conseiller, se dit également très surpris que ce soit la Commune qui paie les factures d'électricité qui, selon lui, devraient être adressées directement aux locataires par la Romande Énergie.

Mme Charlotte Connell, Municipale, explique qu'une partie des coûts d'électricité sont à charge des locataires et l'autre partie concerne les « communs ». Elle admet cependant que tout n'est pas encore très clair mais que la situation sera régularisée au moment des comptes.

Mme Nancy Induni, Conseillère, demande les raisons d'une telle augmentation dans les frais d'entretien de l'immeuble Auberge de La Poste - Rue de Derrière 13.

Mme Charlotte Connell, Municipale, explique que deux locataires ont résilié leur contrat de bail. Ces appartements doivent être rénovés après plus de 17 années d'occupation. Il s'agit donc des frais de rénovations.

Police

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande quand s'arrêtera la « réforme policière » ; depuis le temps qu'on paie, cette réforme devrait être terminée depuis belle lurette !

M. Anthony Hinder, Municipal, répond qu'il s'agit d'une part des charges péréquatives et qu'on n'a tout simplement pas le choix.

Les autres rubriques n'apportent pas de remarques particulières, **le Président** invite les Conseillers à s'exprimer sur l'ensemble du préavis.

Mme Leah Halpren, Conseillère, souhaiterait qu'une autre terminologie soit utilisée pour qualifier les charges dites « imposées » des associations intercommunales. Il ne faut pas oublier que nous avons des représentants au sein de ces associations et qu'en cas de désaccord, ils doivent se manifester au sein des Conseils intercommunaux. Ce n'est pas forcément cousu de fil blanc.

La parole n'est plus demandée. **Le Président** soumet le préavis est soumis au vote.

Résultat :

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

10) PRÉAVIS MUNICIPAL n° 31/ 2023

PROJET D'AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES – RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET DU RECULET-DESSOUS

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 230'000

Nomination de la commission

Le Président passe la parole à la Municipalité qui répondra aux questions éventuelles.

La discussion est ouverte :

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande ce qui définit les subventions de 40% et 33% et à quels travaux elles s'appliquent. Il souhaite également savoir s'il est nécessaire de refaire toute la toiture car l'agrafage est solide ; enfin, il remet en question l'installation de panneaux solaires sur un chalet d'alpage, couvert de neige plusieurs semaines par année.

M. Fabien Joly, Municipal, répond que les subventions sont dédiées à la totalité des travaux et définies par la Confédération et le Canton. La couverture a déjà été réparée plusieurs fois, la peinture a été refaite et le but actuel, c'est justement de profiter des subventions pour refaire complètement la toiture pour une durée d'au moins 25 ans. Par ailleurs, le Canton ne veut plus de tôle agrafée. Quant aux panneaux solaires, c'est une volonté de la Municipalité qui répond à la nécessité actuelle de développer les énergies durables. Il s'agira néanmoins de bien étudier la faisabilité et, cas échéant, de renoncer.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, souhaite connaître la valeur du chalet, mais personne ne peut lui répondre.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion.

Le Conseil nomme la commission chargée de l'étude du préavis, composée de Pierre Schaller, Jean-Robert Morax, Fabrice Gaumann, Elaine Walsh et Serge Bally.

11) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole est donnée à qui veut la prendre :

M. Christian Lavanchy, Conseiller, annonce qu'une veillée de Noël se tiendra au Temple, le 24 décembre dès 23 heures. Il invite les Conseillers qui le souhaitent à s'y rendre afin de partager ce beau moment.

M. Jonas Addor, Conseiller, informe qu'un nouveau cambriolage a été constaté la veille au Pralenet. Soyez attentifs !

M. André Blecha, Conseiller, souhaite formellement inscrire au procès-verbal qu'il demande que la commission chargée de l'étude du préavis N° 28 continue de réfléchir à la problématique des droits de superficie.

M. Pierre Schaller, Conseiller, relève qu'il a été invité tardivement à la visite de la SAPAN mais il remercie les sept conseillers qui y ont participé. C'était fort intéressant mais il regrette l'absence de la Municipalité. Dommage qu'il n'y ait pas eu plus de personnes à cette visite.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, sait que notre technicien communal peut faire valoir son droit à la retraite en 2024 et selon ce qu'il a vu sur le budget, il sera remplacé par divers mandataires. Il demande s'il y a eu une pesée d'intérêts et pour quelle raison ne pourrait-on pas garder M. Pierrehumbert ?

Le Syndic répond que le technicien pourrait être ce mandataire externe ; il souhaite effectivement continuer les projets sur lesquels il travaille et la Municipalité y est favorable. Des discussions sont en cours afin de trouver la meilleure manière de poursuivre cette collaboration.

12) ATTRIBUTION DES JETONS DE PRÉSENCE

En préambule, le Président précise que toute personne qui ne souhaite pas attribuer ses jetons de présence est priée de s'annoncer auprès de la secrétaire ou de lui-même directement après la séance.

Il informe ensuite les Conseillers qu'il a reçu trois propositions de dons :

M. André Blecha, Conseiller, propose la fondation pour les enfants en détresse « Jhamtse Gatsal Children Community » au pied de l'Himalaya et présente les activités de cette fondation.

Mme Fabienne Ruch, Conseillère, propose de verser les jetons de présence à Gingins mon Village, qui œuvre tout au long de l'année pour animer le village.

Mme Sissi Aeschlimann, Conseillère, soumet l'association Handivoile, centre de voile adapté qui est présentée par le Président.

Le Président ouvre la discussion :

M. Valéry Babey, Conseiller, propose de tout verser à Gingins mon Village.

Mme Sissi Aeschlimann, Conseillère, estime que les jetons de présence doivent être versées à une association de bienfaisance et pas à une société locale.

M. André Blecha, Conseiller, propose de partager les jetons. Car même si son association n'est pas locale, il faut penser qu'un franc peu valoir cent francs ailleurs. Et si les sommes nous paraissent faibles, cela représente énormément pour ces associations.

M. Daniel Zryd, Conseiller, rejoint l'avis de Mme Aeschlimann et rappelle que l'idée de départ était d'aider les gens en difficulté. Gingins mon Village dispose des cotisations et récolte également de l'argent à travers les manifestations organisées.

M. Serge Bally, Conseiller, s'agace de ces discussions qui reviennent chaque année et qui sont de plus en plus compliquées à suivre. Il propose que chacun reprenne ses jetons et les distribue à qui bon lui semble.

M. Michael Bumm, Conseiller, propose de partager les jetons en trois, entre l'association Handi Voile, la fondation en Himalaya et sa propre proposition : AMCA qu'il suggère à l'instant.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, soutient la proposition de Michael Bumm et demande sa mise au vote.

Le Président soumet donc la proposition qui est acceptée par 24 OUI.

Note de la rédaction :

En fin de séance, plusieurs conseillers ont fait part de leur désir de :

- 1) Recevoir directement leurs jetons de présence
- 2) De verser leurs jetons à Gingins mon village

Les jetons de présence 2023 représentent un montant de CHF 3'280.

Le décompte final démontre que les trois associations ont touché un montant de CHF 773.33 chacune, arrondi à CHF 773.35 (CHF 2'320)

Gingins mon Village a reçu CHF 320.-

Le solde de CHF 640.- a été versé aux conseillers l'ayant demandé.

13) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire lit l'extrait des décisions qui ne suscite aucune remarque ou commentaire.

Le Président clôt l'assemblée en adressant ses meilleurs vœux aux personnes qui s'en vont et invite les autres à venir déguster les délicieux rouleaux de printemps préparés par Hélène Brunner, épouse de notre Syndic et les canapés d'Alain Penel, qu'on ne présente plus. Tous deux sont chaleureusement applaudis.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

MERCREDI 13 MARS 2024 à 20h15

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat

La Secrétaire



Nathalie Haab